



Fédération française de billard

CAHIER DES CHARGES

DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES

BLACKBALL



Saison 2024/ 2025

SOMMAIRE

1 – CLAUSES ADMINISTRATIVES

1-1 Demande d'organisation de tournoi régional

1-2 Assurance

1-3 Déclaration de débit de boissons

2 – CLAUSES TECHNIQUES

2-1 Caractéristiques générales des locaux

2.1.1 La zone sportive

2.1.2 La zone restauration buvette

2.1.3 Autres espaces obligatoires

2-2 Dispositions obligatoires

2.2.1 Matériel à fournir

2.2.2 Dispositions spécifiques dans la zone sportive

2.2.3 Délégation de personnel

2.2.4 Coupes et trophées

2-3 Billards : transport / installation

3- CLAUSES FINANCIÈRES

3.1 Droits d'organisation d'un tournoi régional

3.2 Officiels

3.3 Les primes

4- COMMUNICATION, PARTENARIAT ET PUBLICITÉ

4.1 L'affiche de l'événement

4.2 Publicité sur le lieu de la manifestation

1- CLAUSES ADMINISTRATIVES

1-1 Demande d'organisation d'une compétition régionale

Un club ou une salle partenaire peut se porter candidat à l'organisation d'un tournoi régional ou de la coupe de la ligue (pour la coupe de France).

La demande d'organisation s'effectue auprès du responsable blackball de la ligue qui transmettra un formulaire à remplir et à restituer avant la date de clôture.

À l'issue de la date de clôture des demandes d'organisation, la commission régionale blackball entrera en contact avec le responsable de la demande pour lui signifier l'acceptation ou le refus de la candidature.

1-2 ASSURANCE

L'organisateur et la ligue de billard sont assurés par le contrat Responsabilité civile pour toute organisation de manifestation en lien avec l'activité billard, et ce, même dans le cas d'une manifestation se tenant à l'extérieur de ses locaux.

Les dommages matériels appartenant à la ligue de billard sont couverts par la garantie (dommage aux biens confiés) prévue au contrat responsabilité civile. En cas de sinistre, l'organisateur devra faire une déclaration des circonstances de l'accident au responsable blackball de la ligue.

Concernant les dommages matériels appartenant à l'organisateur, il n'y pas de couverture prévue au contrat. L'organisateur doit faire une demande spécifique auprès de sa compagnie d'assurance.

1-3 DÉCLARATION DE DÉBIT DE BOISSONS

Dans une enceinte sportive (stade, salle d'éducation physique, gymnase, etc...) une dérogation temporaire peut être accordée à une association pour proposer des boissons alcoolisées du groupe 3.

L'organisateur doit demander une dérogation au maire de la commune dans laquelle sera situé le débit de boissons. La demande doit lui être adressée avant la date prévue de la manifestation.

L'organisateur doit respecter la loi en matière de vente de boissons alcoolisées, notamment l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs.

2- CLAUSES TECHNIQUES

2-1 CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES LOCAUX

2.1.1 La zone sportive.

La zone sportive doit comporter :

- Une aire de jeu d'un minimum de 600 m².
- Une zone pour la table de marque de 20m².

2.1.2 L'espace buvette / restauration.

Cette zone doit être située dans **UN ESPACE INDÉPENDANT** de la zone sportive et si possible comporter des places assises.

La restauration peut être assurée par l'organisateur ou par un prestataire. Dans tous les cas, l'organisateur doit veiller à ce que les règles d'hygiène soient respectées.

2.1.3 Autres espaces.

Une table et des chaises pour accueillir 8 à 10 personnes doivent être mises à disposition des membres de la commission régionale blackball, afin de régler les problèmes posés pendant la compétition.

2-2 Dispositions obligatoires

2.2.1 Matériel à fournir

- 100 chaises dans la zone sportive : 2 chaises doivent être mises par billard et 4 chaises au niveau de la table de marque
- Une sonorisation suffisante dans la salle de compétition et au niveau de la salle buvette / restauration (si possible une enceinte à l'extérieur jusque 20h).
- Prévoir 2 micros (sans fil avec piles ou avec fil).
- 1 enrouleur électrique 4 prises.
- Un bandeau multi prises (5 connexions).
- Une alimentation électrique 220V 16A dans la zone table de marque.

2.2.2 Dispositions spécifiques dans la zone sportive.

- La luminosité doit être suffisante à la bonne pratique du billard.
- La température ambiante (minimum 19°) doit permettre la bonne pratique du billard dans les meilleures conditions possibles.
- Le maintien de la propreté de la zone sportive doit être assuré très fréquemment, tout au long de la manifestation.
- La présence d'alcool est interdite dans l'aire de jeu et les allées.
L'organisateur doit placer les affiches << **ALCOOL INTERDIT DANS CETTE ZONE**>> à l'entrée et à l'intérieur de la zone sportive.
- Mettre à disposition une croix, un pont, un col de cygne ou une araignée.

2.2.3 DÉLÉGATION DE PERSONNEL

L'organisateur doit fournir les ressources humaines suivantes :

- 6 personnes minimum fournies par l'organisateur pour le déchargement, l'installation, le démontage et le rechargement des billards.
- 2 à 4 personnes pour la table de marque, sous la direction des membres de commission régionale blackball, afin de respecter le planning du tournoi et son bon déroulement.

2.2.4 COUPES ET TROPHÉES

Les coupes et trophées sont décernés aux 2 finalistes de chaque catégorie.

Les récompenses sont prises en charge par l'organisateur du tournoi régional. L'achat des coupes n'est pas obligatoire pour l'organisation d'un tournoi régional.

La remise des coupes ou trophée est réalisée par l'organisateur. A la fin des finales jouées, le samedi ou le dimanche, dans un délai de 20 minutes à l'issue des finales.

2-3 BILLARD : TRANSPORT / INSTALLATION

Le parc de billard de la ligue comporte 20 billards et doit être impérativement être utilisé par l'organisateur.

L'organisateur ou une personne désignée par l'organisateur ainsi que 6 personnes minimum, doivent être présentes lors du déchargement.

Un stationnement doit être réservé à proximité de la salle pour le camion durant l'intégralité du déchargement.

Accès à la salle :

Les billards sont rangés de la façon suivante : 2 palettes de 2 billards et 4 palettes de 4 billards, dont une caisse avec les pieds et une caisse avec accessoire. Un accès pour le passage des billards doit faire, au minimum de 1m30 de large et 2m20 de haut pour pouvoir y rentrer les palettes.

Installation des billards.

Le montage s'effectue le jeudi suivant l'arrivée des billards avec le transporteur.

L'installation se fait en fonction de vos salles. Il doit y avoir un minimum de place entre chaque billard comme sur le schéma ci-dessous.

Démontage des billards.

Le démontage des billards s'effectue à la fin de compétition, avec le nombre de personnes nécessaires comme pour le montage, avec une remise sur palette.

Le lundi matin (horaire à convenir avec le transporteur), le chargement des palettes de billards se fait avec le transporteur. Il faut compter une durée d'environ 1h30.

3- CLAUSES FINANCIÈRES

3.1 Droits d'organisation d'un tournoi régional

L'organisateur a pour obligation :

- Un chèque de 1230€ correspondant au transport des billards. (Peut être modifier d'une saison a une autre)

À remettre au transporteur à la livraison.

- un virement de 700€ à la ligue correspondant à la location du parc de billard a régler 3 semaine après le tournoi
- Un paiement des mises non payées sur CUESCORE et récupérées par l'organisateur lors du tournoi.
- Un chèque de caution est demandé avant chaque organisation de tournoi de 700 euros à envoyer au responsable blackball, 1 mois avant l'organisation du tournoi.

3.2 Officiels

- Aucune compensation financière n'est demandée pour le moment pour la table de marque ou pour les arbitres.

3.3 Prime

- les prime sont versée par l'organisateur, avec les borderaux donné par le responsable blackball.

4-COMMUNICATION, PARTENARIAT ET PUBLICITÉ

4.1 L'affichage de l'événement.

Les inscriptions obligatoires à mentionner sur l'affiche sont :

- Fédération française de billard des hauts de France ou le logo FFBillard Hauts de France.
- Le non de la compétition : Par exemple TOURNOI RÉGIONAL (COUPE DE FRANCE) DE BILLARD BLACKBALL. Le mot blackball est obligatoire sur les affiches.
- La date et le lieu de l'événement.

L'organisateur peut ajouter :

- Son logo ainsi que le ou les logos des partenaires principaux.
- Le contact et/ou l'adresse du site internet du club qui relate l'événement.

- Les étapes du tournoi et les heures du vendredi, samedi et dimanche (exemple vendredi vétérans 20h, samedi mixte 8h00).
- D'autres mentions pour inciter le public à se rendre à la manifestation. (Exemple : entrée gratuite, venez découvrir le billard blackball , animations et démonstrations de billard).

4.2 Publicité sur le lieu de la manifestation

Les banderoles, les panneaux publicitaires de la ligue sont disposés par le responsable du tournoi, dans l'aire de jeu.

Les éléments publicitaires de l'organisation et de ses partenaires peuvent être disposés dans les locaux et autour de l'aire de jeux.

La seule affiche **INTERDITE SUR L'AIRE DE JEU EST LA PUBLICITE D'ALCOOL**. Elle est autorisée au niveau du bar et de la restauration.

Rédigé en février 2024.

Modifier le 24/09/2024.